

## Programme de formation

### Démarches préfectorales de demandes d'un titre de séjour

*Formateur·rice·s : Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Hervé GOUYER, juristes d'ESPACE*

#### PRESENTATION / CONTEXTE

Les démarches de première demande ou de renouvellement des cartes de séjour se heurtent aux obstacles parfois insurmontables dressés par l'administration préfectorale.

Tout.e étranger.ère bénéficie du droit à voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, dès lors qu'elle n'est pas abusive ou dilatoire et que son dossier est complet. Toutefois nombreux.ses sont ceux/celles dont le droit au séjour est inscrit dans la loi rencontrent des difficultés lors des démarches préfectorales et se retrouvent par exemple bloqué.e.s au guichet des préfectures au motif qu'il manque des pièces ou que leur demande serait mal fondée, avec des conséquences parfois incalculables sur leur situation personnelle.

Cet atelier donne lieu à la présentation des éléments suivants :

- La réglementation applicable aux démarches de demande de carte de séjour,
- Les formalités à accomplir, notamment les nouvelles modalités de demande dématérialisée, ainsi que les pièces à produire
- Les recours envisageables, notamment en urgence, pour éviter de rester ou se retrouver en situation irrégulière
- Les droits des étranger.e.s et les garanties dont ils/elles disposent.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- Rappel du principe consacré par le Conseil d'Etat du droit de toute personne étrangère de voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande, d'un réexamen ou d'une demande de renouvellement, dès lors que son dossier est complet et sa demande n'est pas manifestement dilatoire.
- Présentation de la procédure, des démarches à accomplir et de la réglementation applicable.
- Qu'est-ce qu'un dossier complet ? Quelles sont les pièces indispensables et celles exigibles (ou pas) par l'autorité préfectorale ?
- Comment réagir et accompagner les étranger.ère.s face aux refus de donner un rendez-vous, de remettre un formulaire, d'enregistrer une demande de carte de séjour ou de remettre un récépissé ?
- Quels recours exercer en urgence et comment les mettre en œuvre pour éviter le maintien ou la précipitation en situation irrégulière des personnes étrangères bénéficiant d'un droit au séjour inscrit dans la loi ?
- Exercices pratiques, étude de situations présentées par les stagiaires

**Espace de Soutien Aux Professionnel·le·s de l'Accueil et du Conseil aux Etranger·ère·s**

22 Rue Mathieu Stilatti 13003 MARSEILLE 04 95 04 30 98 - espace.asso.fr – formation@espace.asso.fr

Déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : n° 93.13.16131.13,

Référencé Datadock, Certificat Qualiopi n° FRCM21857

## **COMPETENCES VISÉES :**

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

## **OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :**

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

## **PUBLICS CONCERNÉS :**

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

## **NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES :**

- Ateliers de base : aucune exigence ;
- Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé ;
- Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

## *MOYENS PÉDAGOGIQUES :*

- Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré.e.s par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat.e.s, assesseur de juridiction...);
- Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s;
- L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle;
- Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

## *MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION*

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- Par téléphone, tous les jours sauf le jeudi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

## *NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S :*

- Chaque session regroupe de 15 à 20 personnes.